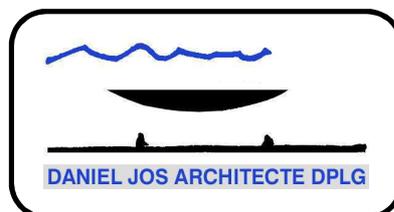


**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE
COMMUNE DE MATOURY**



Maître d'Ouvrage
Collectivité
Territoriale de
GUYANE

Mandataire
DANIEL JOS
ARCHITECTE DPLG

**CONSTRUCTION DU LYCEE PROFESSIONNEL DE
MATOURY**

**Compléments n°1 suite à la demande
de Cas par Cas**

Maître d'œuvre VRD



DECEMBRE 2023

VERSION A0



DOCUMENT

Intitulé de l'affaire : Construction du lycée professionnel de MATOURY

Réf. dossier : DATTE/STECT/UAE/2023-349

Localisation : Commune de MATOURY

Nature du document : Compléments Car par Cas

N° dossier AGIR : 23006

Version : Ao

Date de réalisation : Décembre 2023

Rédigé par : S. DUFOUR

Vérificateur : J.M. BROCA



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	REPONSES AUX DEMANDES DE COMPLEMENTS	2
2.1	Plan masse du projet	2
2.2	Rubrique 6.5.....	3
2.3	Intégration paysagère.....	3
2.4	Accès au projet et circulations	5
2.4.1	Accès au projet	5
2.4.2	Circulation à l'intérieur de l'opération	5
2.4.3	Signalisation mise en place	6
2.5	Stationnements	6
2.6	Bassins de rétention prévus.....	6
2.6.1	Définition des sous bassins versants	6
2.6.2	Dimensionnement des ouvrages.....	7
2.7	Disposition pour le risque inondation	8
2.8	Déboisement du projet	9
2.9	Servitude PEB et emplacement réservé n°13	9
2.10	Système d'énergies renouvelable et architecture bioclimatique	10
2.11	Type assainissement des eaux usées.....	12
2.11.1	Caractéristiques des effluents à collecter	12
2.11.2	Réseau de collecte des eaux usées.....	12
2.11.3	Poste de refoulement et refoulement	12
2.11.4	Raccordement au réseau communal.....	13
2.11.5	Traitements complémentaires	13
2.12	Trame verte et bleue et corridor hydrique du Scot	13
3	ANNEXES.....	1

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 :	Extrait du plan cadastral (Guyane mon territoire)	2
Figure 2 :	Extrait du plan masse du projet	3
Figure 3 :	Extrait du plan masse sur l'accès principal et la sortie de l'établissement	5
Figure 4 :	Localisation des différents accès et circulations à l'intérieur du projet	5
Figure 5 :	Localisation des différents sous bassins versants du projet	7
Figure 6 :	Extrait du TRI en débordement (échelle : 1/5000)	8
Figure 7 :	Extrait du TRI en submersion marine (échelle : 1/5000)	8
Figure 8 :	Déboisement considéré dans le cadre du projet	9
Figure 9 :	Tableau de dimensionnement du poste de refoulement.....	12
Figure 10 :	Extrait de la Trame verte et bleue SCOT CACL	14
Figure 11 :	Extrait du SCOT CACL	15

ANNEXES

- Annexe 1 : Plan masse projet
 Annexe 2 : Plan des réseaux EP / EU
 Annexe 3 : Suppression de l'emprise réservée n°13.

1 INTRODUCTION

La Collectivité Territoriale de Guyane souhaite aménager la parcelle AL 2597 sur la commune de Matoury, dans le secteur Copaya.

Le projet consiste en la construction du Lycée professionnel de Matoury. Il prévoit d'accueillir 1251 élèves et un personnel de 201 personnes.

Les travaux comprendront le déboisement, les terrassements, la création de voiries avec espaces verts, l'amenée des réseaux primaires (eaux potable, électricité, télécom, éclairage), et de l'assainissement (eaux usées et pluviales), les ouvrages de sécurisation du site.

Ces aménagements sont soumis à déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

2 REPONSES AUX DEMANDES DE COMPLEMENTS

2.1 PLAN MASSE DU PROJET

Un plan cadastral avec la localisation des ouvrages hydrauliques existants est présent ci-dessous.

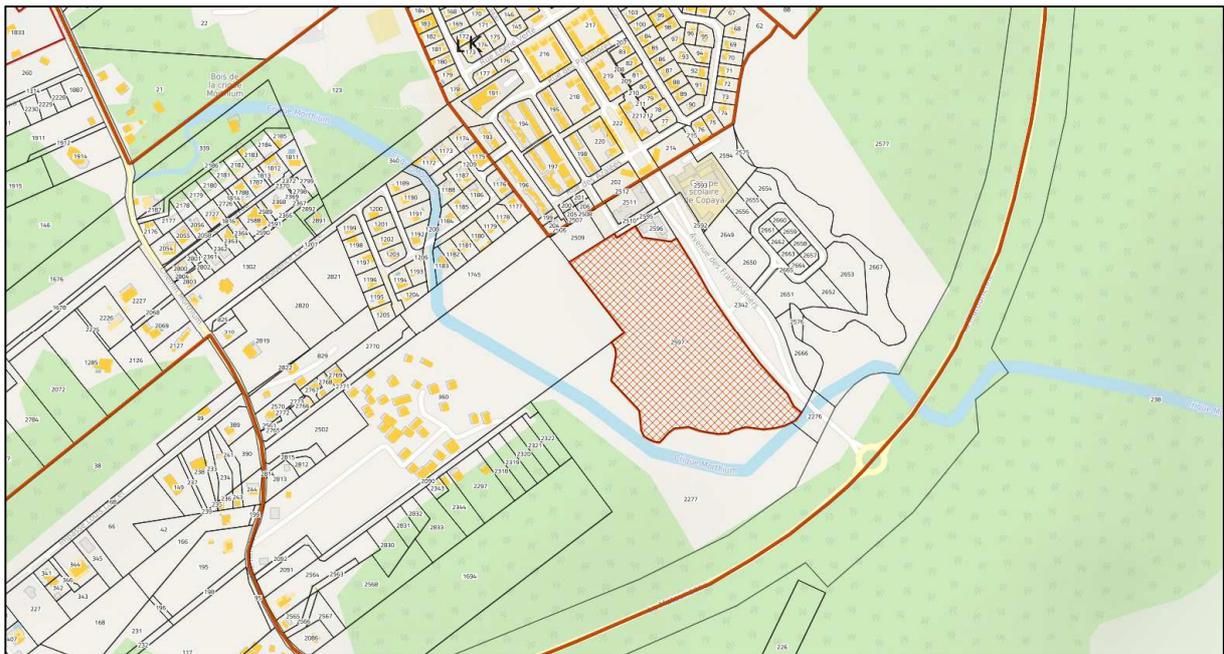


Figure 1 : Extrait du plan cadastral (Guyane mon territoire)

Le plan masse du projet est présent ci-dessous et en annexe 1 du présent document pour plus de lisibilité. Il reprend tous les bâtiments et infrastructures réalisés dans le cadre du projet.

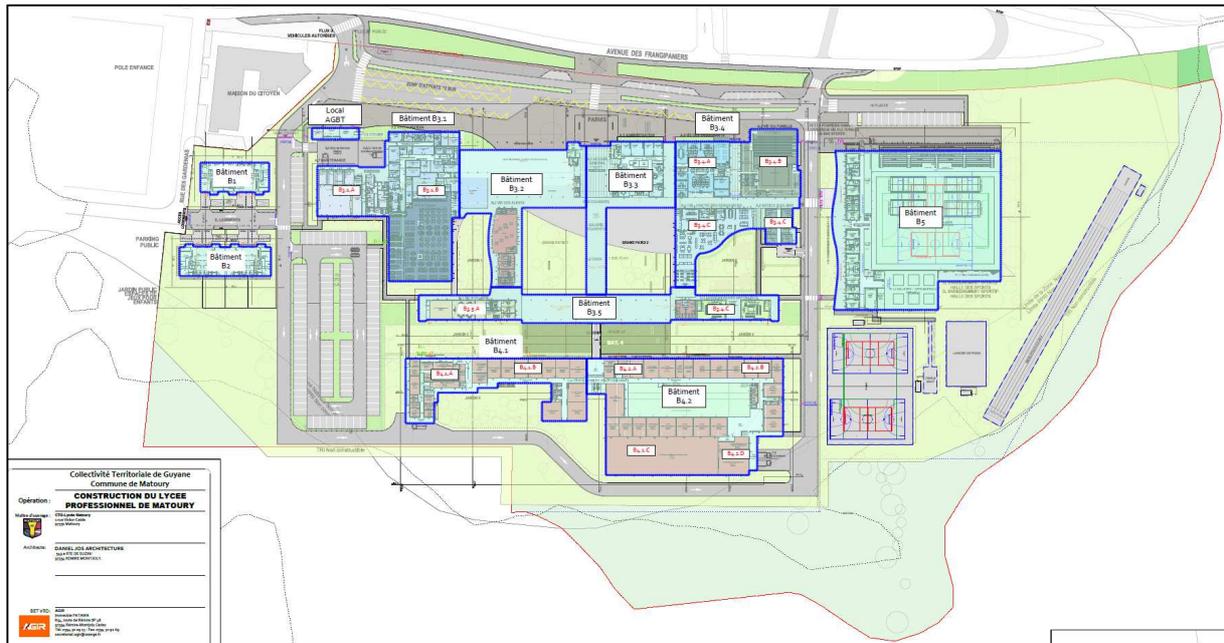


Figure 2 : Extrait du plan masse du projet

2.2 RUBRIQUE 6.5

Les mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et permettant de s'assurer l'absence d'impacts résiduels notables sont les suivantes :

- La gestion des eaux pluviales :
 - o en phase chantier :
 - Création de fosse de décantation équipée de filtre,
 - Attention particulière sur les ruissellements vis à vis de la crique Morthium et de la pollution du milieu.
 - o en phase exploitation :
 - Présence de 3 ouvrages de tamponnement, de type bassin aérien et bassin enterré, visant à compenser la surimperméabilisation du site,
 - Présence d'un réseau enterré permettant de récolter et diriger les eaux pluviales.
- Les zones identifiées en zone inondable seront compensées, dans la limite de l'emprise disponible dans la parcelle, afin de ne pas impacter le milieu.
- Les clôtures en fond de parcelle seront adaptées au passage faune et inondation (structure sans soubassement).
- La création d'un lycée professionnel permet de promouvoir l'éducation des jeunes, une continuité dans leur parcours et ainsi participer à leur intégration dans la société.
- La mise en œuvre d'une ventilation naturelle.

2.3 INTEGRATION PAYSAGERE

Dans le cadre de l'aménagement, les bassins de compensation seront paysagers. Une palette végétale sera mise en place et validée par les services compétents.

Les compositions végétales proposées pour les aménagements paysagers seront les suivantes :

- Massifs type 1 : végétation conservée en place. Quelques baliveaux (jeunes arbres) seront plantés afin d'enrichir la structure paysagère du site.
- Massifs type 2 : les abords de voirie : un semis de prairie permettra de stabiliser les talus créés pour les terrassements divers du site. Pour ce type de mélange, l'entretien est limité entre 2 et 4 fauches par an.

- Massifs type 3 : les noues paysagères. Elles permettent la gestion des eaux du site. Elles sont plantées de manière dense afin de ralentir l'écoulement des eaux. Elles sont composées de baliveaux, d'arbustes, de couvre-sols et de lianes.
- Massifs type 4 : massifs divers. Implanté aux abords des bâtiments, composé d'arbustes, de couvre-sols et de lianes, ils ont pour rôle d'apporter un confort thermique aux bâtiments.
- Massifs type 5 : les engazonnements : principalement situés dans les cours, ils permettent aux usagers de profiter de l'ombre offerte par les arbres.
- Massifs type 6 : le jardin intérieur : situé dans la salle des enseignants, il sera composé essentiellement de couvre-sols.

a. La palette végétale :

La palette végétale sera approfondie en phase APD et PRO.



Pois sucré (*Inga edulis*)



Ebène vert (*Tabebuia serratifolia*)



Ebène rose (*Handroanthus impetiginosus*)



Clitoria_ *Clitoria fairchildiana*



Moucaya_ *Acrocomia aculeata*



Maripa_ *Attalea maripa*



Héliconia *bihai*



Balourou_
Phenakospermum
guyannense



Hibiscus *tiliaceus*
variegata



Verveine
bleue

2.4 ACCES AU PROJET ET CIRCULATIONS

2.4.1 Accès au projet

L'accès au projet se fera depuis l'Avenue des Frangipaniers. Au niveau du raccordement, il y aura une voie de décélération qui permettra aux véhicules des particuliers et aux transports scolaires de ralentir pour pénétrer sur la contre allée dédié au lycée professionnel.

De la même façon, les véhicules légers et transports scolaires pourront repartir vers la Matourienne en réempruntant l'avenue des Frangipaniers.

Afin de permettre aux véhicules des particuliers et des transports scolaires de retourner vers MATOURY, une voie à sens unique sera réalisée sur le terreplein central.



Figure 3 : Extrait du plan masse sur l'accès principal et la sortie de l'établissement

Un accès sera également réalisé sur la Rue des Gardénias pour les 7 logements de fonctions (4T4 et 3T3).

Un ensemble sportif sera accessible depuis l'établissement, mais également depuis l'extérieur de manière indépendante.

Pour les accès à l'établissement, en termes de déplacement doux, seul les piétons sont considérés.

Au niveau de la contre allée dédié au lycée, il est prévu une zone de stationnements pour 10 bus, ainsi qu'une zone de dépose minute.

Les véhicules des particuliers ont leur propre voie de circulation séparée de la voie des bus par un espace verts.

2.4.2 Circulation à l'intérieur de l'opération

Une circulation à sens unique est possible pour accéder et déposer les élèves au Lycée. Les voies de bus et de véhicules légers sont séparées par un espace planté.

Une circulation à sens unique est également possible à l'intérieur de l'enceinte du Lycée.

Un plateau surélevé sera réalisé au droit du parvis d'accès des élèves.

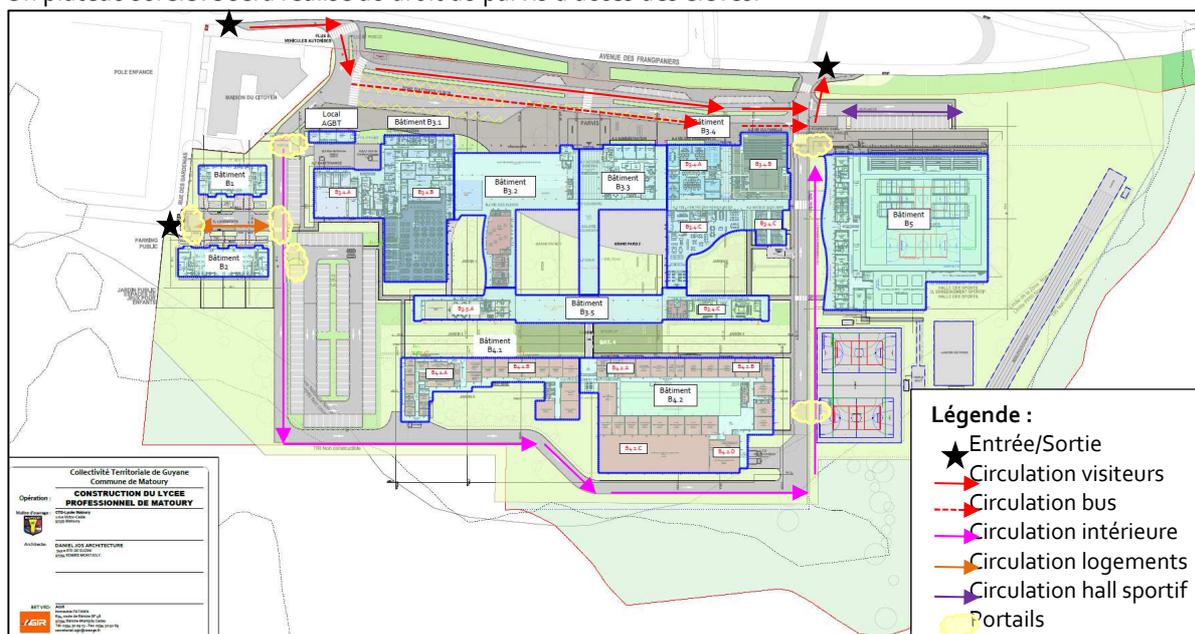


Figure 4 : Localisation des différents accès et circulations à l'intérieur du projet

Des portails seront mis en place afin de séparer les différentes zones et de pouvoir accéder notamment aux logements ainsi qu'au hall sportif en dehors des ouvertures du Lycée.

2.4.3 Signalisation mise en place

Pour sécuriser le trafic, une signalisation horizontale et verticale seront mises en œuvre.

Par signalisation verticale, on entend tous les panneaux de signalisation de type :

AB4 – Panneau STOP

AB3b – Panneau CEDEZ le passage

R4 – Panneau d'interdiction d'arrêt ou de stationnement.

M6h et B6d – Panneau interdiction de stationner – Sauf PMR.

B2b – Panneau d'interdiction de tourner à droite.

B6a1 – Panneau d'interdiction de stationner

C20a – Panneau de possibilité de traverser à l'endroit indiqué.

Par signalisation horizontale, on entend tous les marquages au sol de peinture associée au panneau listé ce dessus.

En complément des panneaux et marquages indiqués, des bandes d'éveil à la vigilance seront positionnés au niveau des passages piétons. Des bandes d'aide à l'orientation (BAO) seront mises en œuvre entre les place de stationnement et les accès

2.5 STATIONNEMENTS

Le projet dispose de :

- 134 places de parkings dont 6 places PMR,
- 14 places de stationnement pour les 7 logements des professeurs.
- 15 stationnements bus,
- Une zone de dépose minute.

Des arceaux pour les deux roues pourront être mis en place sur le parvis, devant le bâtiment 3.

Pour limiter l'imperméabilisation, les places de parking (hors stationnement dédiés au PMR) seront en dallages alvéolées en matériaux composites remplies de gravillons 6/10 mm.

La localisation des différents revêtements est indiquée sur le plan de masse se trouvant en annexe 1 du présent document.

2.6 BASSINS DE RETENTION PREVUS

Etant donné les surfaces imperméabilisées par le projet, des ouvrages de compensation seront mis en place.

Afin de limiter les surfaces revêtues, les places de stationnements (hors stationnement dédiés au PMR) seront réalisées en dallages alvéolées en matériaux composites remplies de gravillons 6/10 mm.

2.6.1 Définition des sous bassins versants

En fonction de la topographie et des aménagements prévus, le projet sera géré en trois bassins versant à l'état aménagé :

- Sous-Bassin Versant 1 :
 - o à l'ouest du projet,
 - o Surface : 2,25 ha,
- Sous-Bassin Versant 2 :
 - o Au centre du projet,
 - o Surface : 2,69 ha,
- Sous-Bassin Versant 3 :
 - o A l'est du projet,
 - o Surface : 1,07 ha.

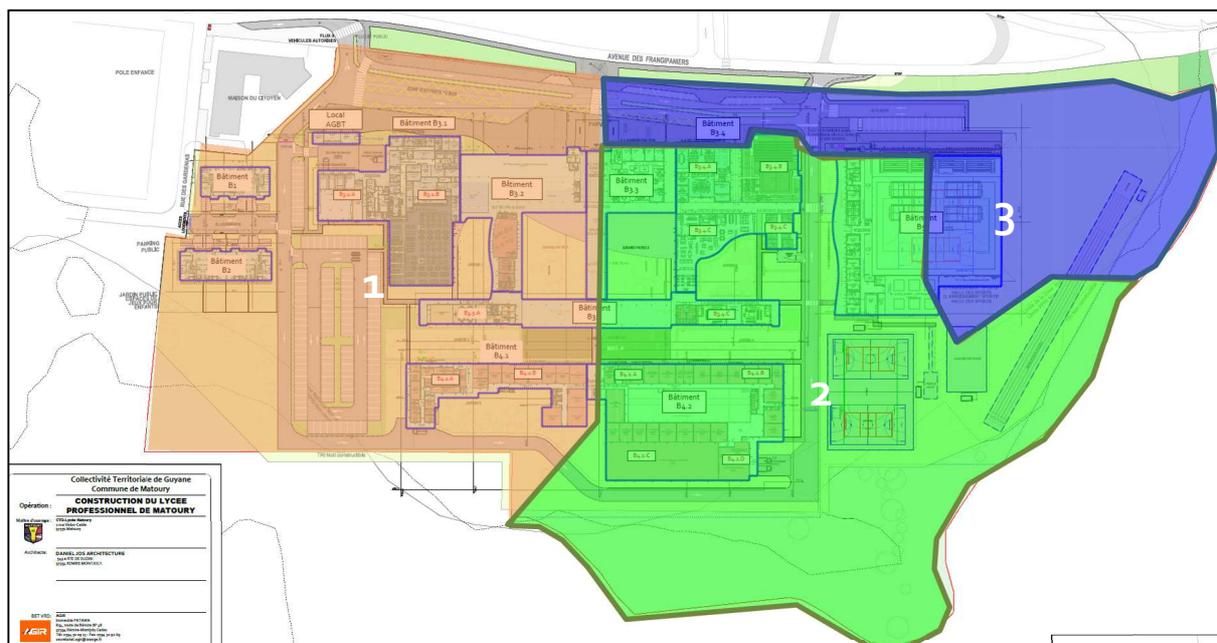


Figure 5 : Localisation des différents sous bassins versants du projet

La collecte des eaux pluviales, se fera via des ouvrages enterrés de type buse PVC. Les eaux pluviales seront acheminées vers des ouvrages de tamponnement des eaux pluviales. Les positionnements, les volumes et les exutoires des bassins pourront être amenés à évoluer légèrement à l'avancement du dossier.

2.6.2 Dimensionnement des ouvrages

Les ouvrages de tamponnement proposés pour la gestion des eaux pluviales sont dimensionnés selon les hypothèses suivantes:

Données nécessaires aux calculs

Données		Sous BV 1	Sous BV 2	Sous BV 3
S	Surface d'alimentation du bassin	2,25 ha	2,68 ha	1,07 ha
C _r	Coefficient de ruissellement pondéré	0,78	0,65	0,54
S _a	Surface active	1,76 ha	1,74 ha	0,58 ha
Q _s	Débit de fuite du bassin	0,272 m ³ /s	0,325 m ³ /s	0,083 m ³ /s
a	Coefficients de Montana pour la période retour choisie (10 ans, intervalle 15 min à 6 h)	9,102	9,102	9,102
b		0,529	0,529	0,529

Résultat du calcul

		Sous BV 1	Sous BV 2	Sous BV 3
V _s	Volume de stockage du bassin pour une hypothèse de débit régulé	332,5 m ³	276,5 m ³	116,2 m ³
V _s	Volume de stockage du bassin pour une hypothèse de débit limité	477 m ³	397 m ³	167 m ³

L'ouvrage a été dimensionné en considérant un débit de fuite limité.

Caractéristique des bassins de tamponnement

Les caractéristiques précisées dans ce paragraphe pourront être amenés à évoluer en fonction des modifications pouvant intervenir sur le projet.

Le bassin de tamponnement sera enterré, de type structure alvéolaires (casier), possédant un indice de vide de 95%.

Les surfaces des bassins seront respectivement d'environ 840 m², 700 m² et 300 m².

Les temps de vidange des bassins seront respectivement de 57 minutes, 40 minutes et 66 minutes.

Le rejet des bassins de tamponnement se fera au sein du site d'étude, dans la zone de TRI au sud et à l'est de la parcelle.

Le plan des réseaux EP/EU est fourni en annexe 2 du présente du document.

2.7 DISPOSITION POUR LE RISQUE INONDATION

La zone d'étude se trouve dans :

- Une zone d'aléas faibles à moyen du TRI en débordement et en submersion marine,
- Une zone de précaution à aléa fort du PPRI,
- Une zone à protéger du PPRI.

La côte casier est de 2,75mNGG dans la zone.

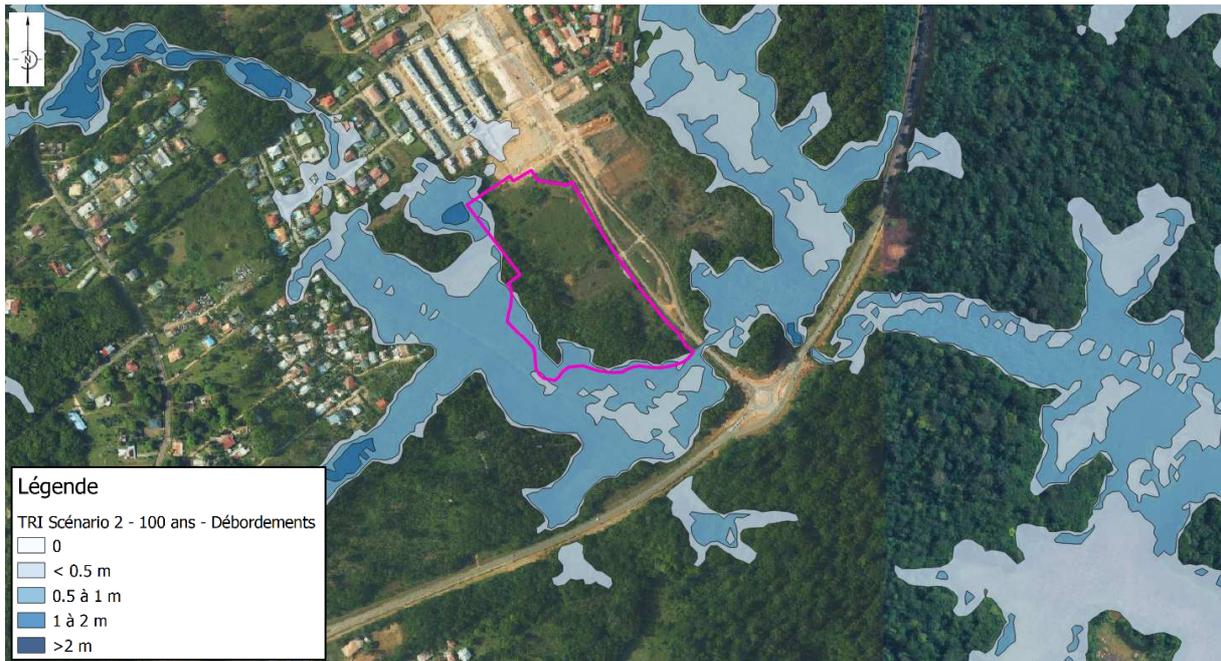


Figure 6 : Extrait du TRI en débordement (échelle : 1/5000)

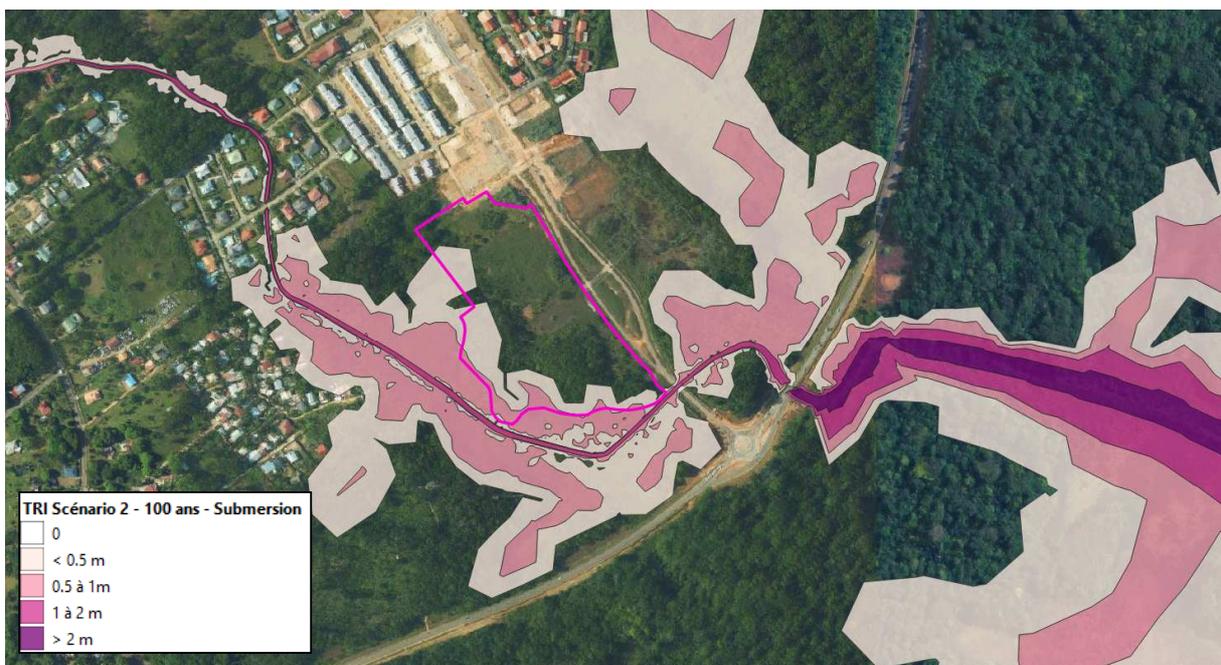


Figure 7 : Extrait du TRI en submersion marine (échelle : 1/5000)

La parcelle d'étude est impactée à l'ouest par le zonage du TRI (en aléa faible et moyen). Ces différentes zones d'aléas sont réparties comme suit :

- 1 040 m² d'aléa faible au risque d'inondation pour débordement de cours d'eau,
- 987 m² d'aléa moyen au risque d'inondation pour débordement de cours d'eau,
- 9 311 m² d'aléa faible au risque d'inondation pour submersion marine,
- 330 m² d'aléa moyen au risque d'inondation pour submersion marine.

Ces différentes zones peuvent se superposer.

Tous remblais réalisés dans la zone inondable feront l'objet de déblais compensatoires, dans la limite de l'emprise disponible sur la parcelle.

2.8 DEBOISEMENT DU PROJET

Le déboisement prévu à ce stade du projet est d'environ 3,3 ha.



Figure 8 : Déboisement considéré dans le cadre du projet

2.9 SERVITUDE PEB ET EMPLACEMENT RESERVE N°13

Concernant la servitude n°13, un avis public (joint en annexe 3 du présent dossier) en date du 02/12/2015 indique que cette servitude est supprimée.

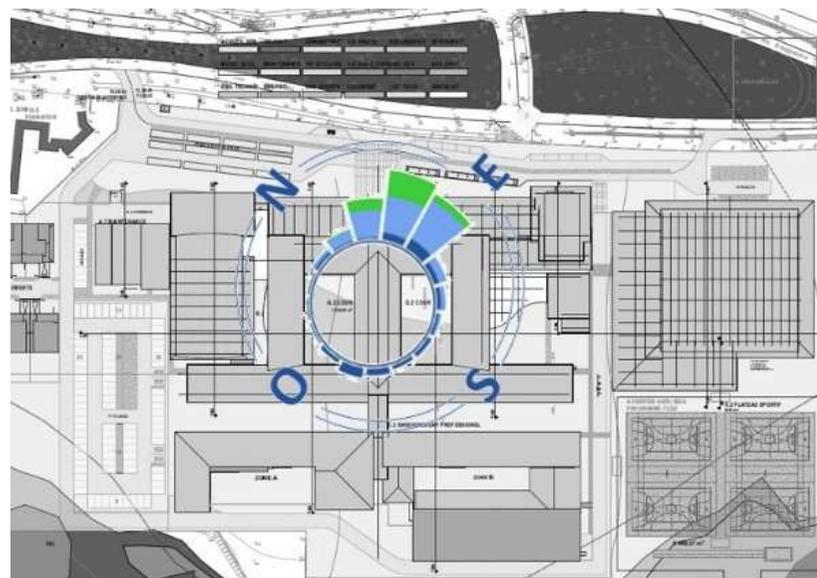
Concernant la servitude PEB, les bâtiments créés présenteront une hauteur bien inférieure à la hauteur indiquée de la servitude au droit du projet qui est de 51

2.10 SYSTEME D'ENERGIES RENOUVELABLE ET ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE

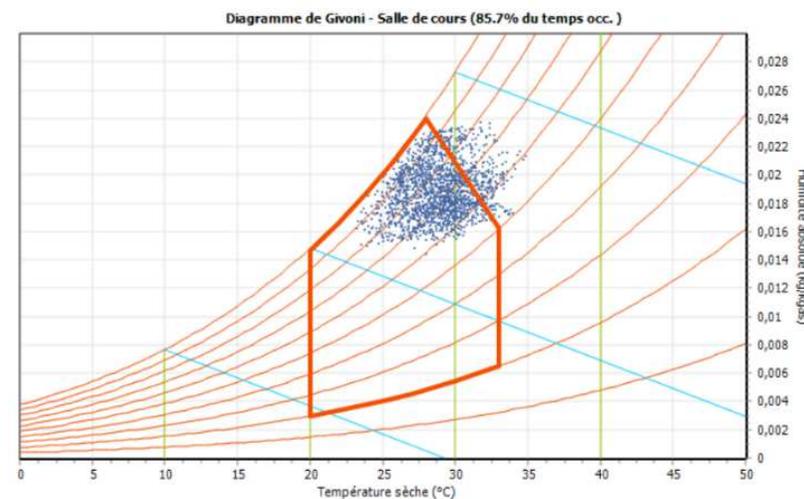
Ventilation naturelle

Le projet a été conçu avec pour objectif d'apporter un traitement satisfaisant des salles d'enseignement en ventilation naturelle. Les façades sont orientées principalement Est/Ouest et leur fort taux de surface vitrée (38% de porosité en moyenne) permet d'assurer dans les locaux un débit de renouvellement d'air minimal. Ce volume de balayage d'air est suffisant pour diluer les apports thermiques et assurer un confort hygrothermique satisfaisant pour les occupants. Par ailleurs, des brasseurs d'air seront installés pour compléter ce dispositif de ventilation naturelle en cas de forte chaleur ou de faible vent. Ces brasseurs d'air fourniront une vitesse d'air minimale de 1,5 m/s.

Plan de masse du site

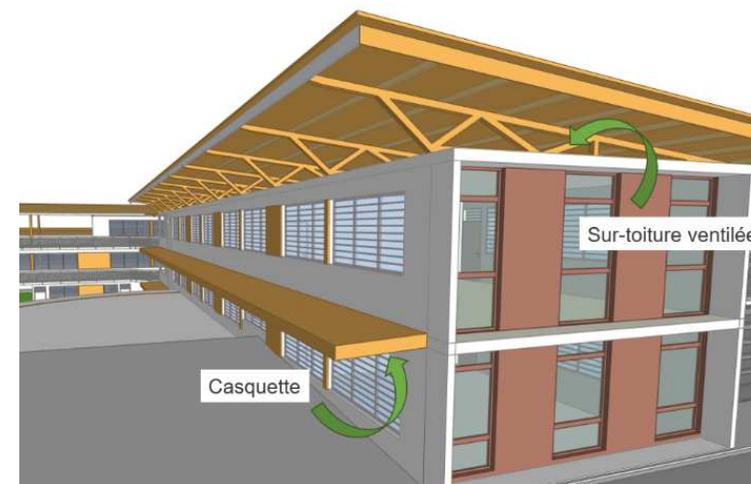


L'objectif, en termes de confort hygrothermique, est de demeurer dans la zone de confort définie par le diagramme de Givoni. Cette zone de confort correspond à une température opérative des pièces de 29°C pour une vitesse d'air de 1 m/s et un taux d'humidité de 90%. Des simulations thermiques dynamiques complètes seront réalisées à partir de la phase APS pour guider la conception et s'assurer de l'atteinte de ces exigences. Dans le cadre du concours, une étude a été réalisée sur une salle d'enseignement située au 1^{er} étage du bâtiment. La pièce analysée se situe à l'intérieur de la zone de confort pour 85% du temps d'occupation – avec la mise en œuvre de brasseurs d'air – ce qui valide les exigences.



Traitement de l'enveloppe et protection des façades

La conception du projet intègre des dispositions architecturales permettant d'atténuer efficacement les apports solaires. La mise en œuvre de sur-toitures très fortement ventilées, permet de protéger les toitures, et les façades bénéficient de larges débords et casquettes (2 m à 4 m de profondeur coursives comprises), protégeant à la fois les murs et les baies.



Performance thermique

La stratégie de rafraîchissement retenue pour les salles d'enseignement, fait appel à la ventilation naturelle passive (par ouverture des baies) et active (par l'utilisation ponctuelle de brasseurs d'air). Cette stratégie fait preuve d'efficacité puisqu'elle est appuyée par une conception architecturale permettant une ventilation traversante des pièces à travers des façades orientées principalement à l'Est et à l'Ouest et une grande porosité des façades. Elle permet d'éviter le recours à une ventilation mécanique ou à un système de climatisation et augmente ainsi le potentiel bioclimatique du projet.

Production photovoltaïque

En option, une installation photovoltaïque à la location est proposée sans stockage, pour de l'injection réseau avec vente à EDF ou de l'autoconsommation. Le choix final sera fait en fonction des tarifs d'achat en vigueur lors de la construction du bâtiment. L'installation envisagée, d'une taille de l'ordre de 100 kWc (environ 550 m²) sera implantée sur la maintenance et la zone restauration à proximité du parvis : le circuit le plus court a été privilégié pour une revente. Cette installation assurera la production de 135 000 kWh/an.

2.11 TYPE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

2.11.1 Caractéristiques des effluents à collecter

Conformément au programme, le dimensionnement du poste de refoulement sera basé sur le nombre de repas servi dans le restaurant scolaire.

Le programme indique les éléments suivants :

- 1200 repas par jour
- 50 % du personnel

Le nombre d'Equivalent Habitant résultant est de 652 EH pour le dimensionnement du poste de refoulement.

2.11.2 Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte des eaux usées sera composé de canalisation PVC DN 160 et 200 mm en classe de résistance (CR8). Des regards de branchements de diamètre nominal 315 à 600 seront mis en œuvre suivant la profondeur du fil d'eau de raccordement conformément aux prescriptions de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

Les regards sur le réseau de collecte principal des eaux usées seront en diamètre nominal 1000 mm. Ponctuellement des culottes de branchement seront mises en œuvre, même si la mise en œuvre de regards visitables sera priorisé. En tête de réseau, des regards DN 600 pourront être mis en œuvre.

2.11.3 Poste de refoulement et refoulement

Le poste de refoulement est dimensionné suivant les EH décrit au paragraphe 2.11.1.

Dimensionnement du poste de refoulement - Lycée de MATOURY			
		Date	21 juillet 2023
Caractéristiques dimensionnelles du système			
Nbre d'EH	652		
Production journalière d'eaux usées/EH	150 L		
Qm entrée ERU	4,075 m ³ /h	Fluide transféré	Eaux Usées
Qm entrée ERU	1,13 L/s		
Taux d'intrusion pluvial (0 à 1)	0,00 /1	Masse volumique	1000 kg/m ³
Qm (EU+ECP)	4,08	Viscosité cinématique	1E-06 m ² /s
Coef de pointe	3,00	Vitesse Limite min	0,8 m/s
Qmax entrée	12,23 m ³ /h	Vitesse Limite max	1,4 m/s
Q pompe 1	15,00 m ³ /h	Vitesse projet	1,30 m/s
Q pompe 2 (=Qpp1)	15,00 m ³ /h	Rugosité canalisation	0,1 mm
nbre de pompe qui fct en même tps (moins p	1,00	Nb de démarrage heure	6
D int théorique min (fct Vlim max)	61,6 mm	Volume de marnage	0,625 m ³
D int théorique max (fct Vlim min)	81,5 mm		
D interne choisi d'après DN conduites	64 mm	Choix de canalisation	PVC DN 75 PN16

Figure 9 : Tableau de dimensionnement du poste de refoulement.

Le poste sera à minima à la cote de 3.25 m NGG du fait de la présence d'une cote casier hydraulique à 2.75 m NGG. Il sera en matériau composite de 1.20 m de diamètre. La chambre à vanne sera également en matériaux composites. Le poste sera sécurisé par une clôture de 1.80 m de hauteur en panneau rigide. Une potence sera installée afin de faciliter les opérations d'entretien.

Le poste sera muni de deux pompes.

Le regard en aval du poste sera équipé d'un trop plein conforme aux prescriptions de la CAEL, c'est-à-dire muni d'un regard intermédiaire présentant une chute de 10 cm et un clapet anti retour.

2.11.4 Raccordement au réseau communal

Le raccordement au réseau de la CACL se fera via le raccordement de la canalisation de refoulement issu du PR du lycée sur un regard existant dans la rue Gardenias. Ce réseau se déverse sur le poste de refoulement de New COPAYA.

A ce titre, une Demande d'Avis Permis Réseau d'Assainissement Collectif (DAPRAC) sera effectuée auprès de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

2.11.5 Traitements complémentaires

Le lycée est doté de deux cuisines comprenant une zone de préparation chaude, et une zone de laverie. Un dégraisseur sera installé en sortie des réseaux sous dalle pour éviter les bouchons de graisses dans les réseaux gravitaires et au niveau des postes de refoulement.

Le dégraisseur en sortie de cantine scolaire présentera un diamètre nominal de 24. En effet, il est prévu le service de 1020 repas pour les élèves et de 100 repas pour le personnel. Pour un tel dimensionnement les volumes utiles du séparateur sont les suivants :

Volume du piège à boues = $100 \times DN - 100 \times 24 = 2\,400$ L.

Volume minimal de la zone de séparation des graisses = $240 \times DN - 240 \times 24 = 5\,760$ L

Volume minimal de la zone de stockage des graisses = $40 \times DN - 40 \times 24 = 960$ L

Surface minimale de la zone de séparation des graisses = $0.25 \times DN - 0.25 \times 24 = 6$ m².

2.12 TRAME VERTE ET BLEUE ET CORRIDOR HYDRIQUE DU SCOT

La prescription pour la zone du projet dans le cadre de la trame verte et bleue est la prescription CH34 « Préservation des fonctions écologiques de qualité sur l'ensemble du lit majeur. Activité sans répercussion en aval. »

Dans le cadre de la réalisation du projet, des mesures seront mises en œuvre afin de limiter l'impact :

- En phase travaux, des fossés de récupération des eaux seront mis en place afin de filtrer les eaux avant rejet dans le milieu naturel.
- Des bassins de rétention sont créés dans le cadre du projet afin de compenser la sur imperméabilisation du site et de rejeter un débit équivalent au débit initial pour une pluie décennale,
- Des déblais compensatoires pour les zones remblayées en zone inondable ou dans la Crique Mortium seront réalisés, dans la limite des espaces disponibles restants de la parcelle.

Le projet se trouve dans l'emprise de l'OIN n°9 « La levée ». Il devra respecter les adaptations entrainées par l'OIN.

Les extraits des cartes du SCOT sont disponibles en pages suivantes.

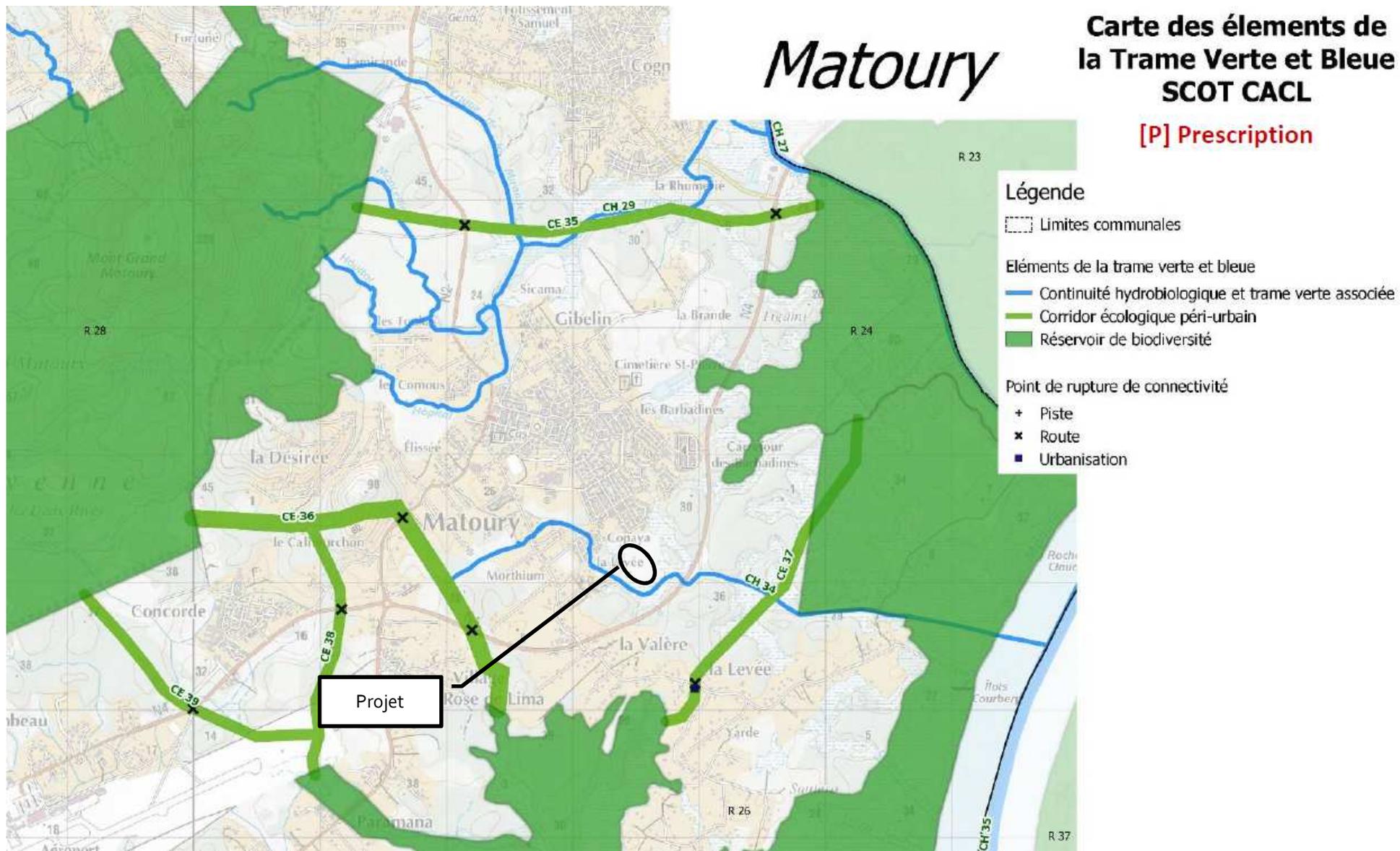


Figure 10 : Extrait de la Trame verte et bleue SCOT CACL

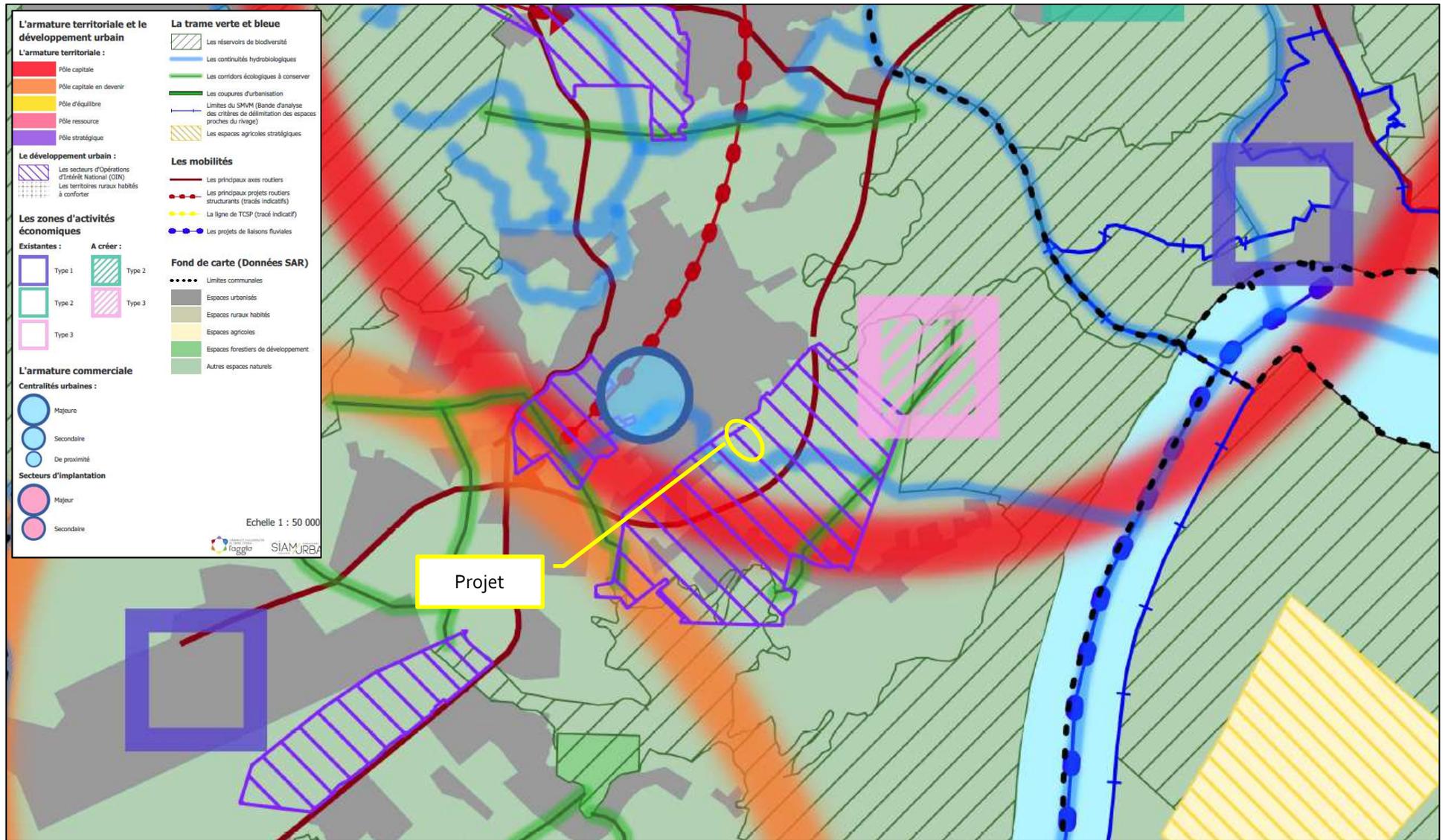


Figure 11 : Extrait du SCOT CACL

3 ANNEXES

Annexe 1 : Plan masse projet

Annexe 2 : Plan EP / EU

Annexe 3 : Suppression de l'emprise réservée n°13.